

**ABONNEMENT.**  
 Saumur :  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8  
**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

**INSERTIONS.**  
 Annonces, la ligne . . . 20 c.  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées,  
 sauf restitution dans ce dernier cas ;  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.  
 Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

**On s'abonne :**  
 A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR  
 10 Janvier 1884.

**Chronique générale.**

Il paraît que le cabinet s'occupe sérieu-  
 sement de la question de la révision.  
 Le ministre de l'intérieur a demandé aux  
 préfets, dans une circulaire assez compli-  
 quée, de faire un rapport très-circonstancié  
 sur les dispositions des gros bonnets élec-  
 toraux de leur département touchant cette  
 réforme constitutionnelle.  
 MM. les préfets sont priés de ne pas se  
 presser pour répondre, afin que leurs ren-  
 seignements soient très-complets.

On assure que le principal adversaire de  
 la révision est M. Grévy.  
 Le Président de la République, très-vieilli,  
 très-fatigué, et très-attaché à sa situation,  
 serait très-inquiet à l'idée du moindre  
 changement dans la machine politique. Il  
 aurait très-fréquemment témoigné, ces  
 jours-ci, le désir de voir écarter les projets  
 de M. Jules Ferry. Pourtant, il n'aurait pas  
 osé exprimer son opinion devant le prési-  
 dent du conseil qui lui cause, chaque fois  
 qu'il le voit, une véritable terreur enfanti-  
 ne.  
 Nous pouvons affirmer, de source cer-  
 taine, l'exactitude de ce curieux détail.

Le Sénat compte actuellement neuf siè-  
 ges vacants. Ce sont ceux de MM. Henri  
 Martin (Aisne), Duval (Côtes-du-Nord), Daus-  
 sel (Dordogne), Laget (Gard), Joubert  
 (Maine-et-Loire), Dutilleul (Nord), de Flers  
 (Orne), Vallier (Rhône) et Halgan (Vendée).  
 Quatre de ces membres appartenaient à la  
 gauche et cinq à la droite.  
 Tous faisaient partie de la représentation  
 de départements ayant plus de deux séna-

teurs et aucun n'a pu être remplacé jus-  
 qu'ici, parce que la représentation de ces  
 départements n'a pu être réduite de moitié,  
 condition exigée par la Constitution pour  
 qu'il y ait élection partielle.  
 Cette condition vint-elle à être remplie  
 cette année, qu'il ne pourrait plus y avoir  
 d'élection partielle, car la Constitution in-  
 terdit toute élection dans l'année qui pré-  
 cède le renouvellement triennal, et que, pré-  
 cisément, l'année 1884 se trouve être dans  
 ce cas.

**LA CAISSE DES ÉCOLES.**  
 Le conseil supérieur de l'instruction pu-  
 blique vient de découvrir qu'une somme de  
 9 à 10 millions a été employée en dehors des  
 affectations régulières, et contrairement aux  
 dispositions expresses de la loi. *Questions*  
*électorales*, toute la politique du gouverne-  
 ment opportuniste se résume dans cet ob-  
 jectif.

La *Petite France* de M. Wilson persiste à  
 affirmer que l'émission du nouvel emprunt,  
 qui forme pour ainsi dire un des articles du  
 joli budget extraordinaire de 1884, aura  
 lieu dans les premiers jours du mois pro-  
 chain.

Une autre information du même journal  
 rencontrait, nous devons le dire, peu de  
 crédules hier à la Chambre. On affirmait  
 que le monopole des allumettes allait être  
 concédé à la Compagnie Franco-Egyptienne  
 dont M. Charles Ferry est président.  
 La maison Ferry frères continue ses opé-  
 rations.

Le meeting ouvrier qui doit avoir lieu di-  
 manche prochain à Paris, salle Lévis, cause  
 de sérieuses inquiétudes à la préfecture de  
 police.

M. Camescasse a appris que les manifes-  
 tants avaient résolu de se rendre en corps à  
 l'Élysée pour présenter une pétition à M.  
 Grévy.

On sait que le Président de la Républi-  
 que a la plus grande frayeur des manifesta-  
 tions populaires ; il aurait donc prié M. Ca-  
 mescasse de prendre toutes les mesures  
 propres à lui épargner ce désagrément.

Est-ce que la fermeture des églises com-  
 mencerait déjà ?  
 Vendredi soir, dit le *Figaro*, une confè-  
 rence religieuse devait être donnée à l'église  
 Saint-Waast, à Armentières, par M. l'abbé  
 Laconture.

Un peu avant l'heure indiquée, des audi-  
 teurs, dont on peut estimer le nombre à  
 quatre ou cinq mille, se présentaient à la  
 porte de l'église et la trouvaient gardée par  
 plusieurs escouades de sergents de ville.  
 Aux réclamations indignées de la foule  
 qui exigeait le droit d'entrer dans l'enceinte  
 religieuse, il fut répondu que « le conseil  
 municipal (sic), ayant trouvé que la réunion  
 devait être profane (sic), s'opposait à ce  
 qu'elle eût lieu ! »  
 Il faut signaler cette prétention d'un con-  
 seil municipal se prononçant ainsi sur le  
 sacré et le profane, et laïcisant même le  
 temple chrétien.

**UNE DÉPÊCHE DU TONKIN.**  
 Le ministre de la marine a reçu de l'ami-  
 ral Courbet le télégramme suivant, daté de  
 Hong-Kong le 9 janvier, à midi et demi, et  
 de Hanoi, les 27 et 31 décembre :

« Aujourd'hui 27 décembre, les magasins  
 de l'artillerie, à Hanoi, ont éprouvé un com-  
 mencement d'incendie. Les pertes de maté-  
 riel sont peu considérables et seront rem-  
 placées, sous quinze jours, par des envois  
 de Saigon apportés par l'*Aveyron*.  
 » Des renseignements précis portent à plus  
 de quatre cents tués et six cents blessés les  
 pertes de l'ennemi à la prise de Son-Tay.  
 » L'ennemi a laissé entre nos mains 89  
 pièces de canon en bronze ou en fonte, dont  
 7 rayées ; 400 kilogrammes de dynamite et  
 450,000 cartouches pour fusils Remington  
 et Winchester. »  
*(Temps.)*

Rien n'est venu confirmer au ministère de  
 la marine, dit le *National*, la nouvelle pu-  
 bliée par les journaux anglais de la mar-  
 che de l'amiral Courbet sur Bac-Ninh.

**ÉTRANGER**

**EGYPTE.** — Nubar-Pacha a pris hier ma-  
 tin possession de son poste de président du  
 conseil.  
 Le projet d'expédition de troupes nègres,  
 sous le commandement de Zebehr-Pacha, est  
 abandonné.  
 Aucune décision n'a été prise au sujet du  
 rappel de l'expédition de Baker-Pacha.  
 Il sera créé, sous la présidence du colo-  
 nel Wood, une commission qui sera char-  
 gée d'étudier les mesures à prendre pour  
 opérer l'évacuation du Soudan.  
 Dans les cercles compétents, on croit  
 qu'il faudra une année pour effectuer l'éva-  
 cuation complète des provinces équato-  
 riales.

**BULLETIN FINANCIER.**

Paris, 9 janvier.  
 Après la hausse rapide de ces derniers jours,  
 nous pressentions une réaction ; elle s'est produite  
 aujourd'hui, entraînant les rentes et les valeurs  
 qui avaient le plus profité de la hausse récente.  
 Le 3 0/0 réagit à 76.50, 76.40, 76.37 ; l'amor-  
 tissable à 77.52 et 77.50 ; le 4 1/2 0/0 1883 à  
 106.75, 106.70 et 106.65 ; dernier cours 106.70.  
 Le Crédit Foncier, subissant l'influence géné-  
 rale du marché, recule légèrement à 1,237.50  
 pour reprendre ensuite à 1,247.50 et terminer  
 très-demandé à 1,240.  
 Les Obligations de son groupe sont toujours  
 très-recherchées de l'épargne ; les gages de sécu-  
 rité dont elles sont entourées en font un excellent  
 placement.  
 Les Chemins, en hausse aux précédentes séan-  
 ces, faiblissent également un peu aujourd'hui : le  
 Lyon fléchit de 1,260 à 1,250 et 1,245 ; l'Orléans  
 est assez ferme à 1,280 ; le Nord à 1,755 ; le  
 Midi à 1,135.  
 Le Suez, qui avait conquis une certaine avance  
 à la séance d'hier, et qui clôturait à 2,022.50, re-

19 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

**LUCIENNE**

PAR M<sup>lle</sup> MARTHE LACHÈSE.

— Combien je désirais vous revoir, Lucienne,  
 dit-il. Ange de Dieu...  
 — Ne m'appellez pas ainsi, Pedro, interrompit-  
 elle.  
 Il continua :  
 — Sans vous, j'aurais déjà succombé. Sans  
 vous !  
 En prononçant ce dernier mot, sa voix eut un  
 accent inflexible. Que de choses il dissit dans  
 cette seule parole !  
 Il reprit :  
 — Ce n'est pas que ma vie soit bien précieuse,  
 mais j'aurai du moins le temps de me préparer à  
 mourir.  
 — Pour tous, c'est la grande question, dit Lu-  
 cienne.  
 — Grande pour tous ! Terrible pour quelques-  
 uns !  
 — La miséricorde de Dieu est infinie, continua-  
 t-elle.  
 Lozarès regarda le crucifix.  
 — J'espère ! dit-il lentement.

— Le prêtre est revenu souvent, n'est-ce pas ?  
 demanda la jeune femme.  
 — Très-souvent.  
 — Et le médecin ?  
 — Tous les jours d'abord. Maintenant que le  
 traitement suit son cours, il ne vient plus que de  
 temps en temps.  
 — Mais qui donc vous soigne ?  
 — Tous les jours, vers midi, une religieuse  
 monte me panser. Une femme qui demeure près  
 d'ici est chargée de m'apporter mes repas et d'en-  
 tretienir cette chambre. Enfin, je reçois presque  
 chaque jour aussi la visite de la bonne demoiselle  
 Fanny, qui a tout réglé, tout organisé autour  
 de moi. Vous le voyez, continua-t-il avec un  
 mélancolique sourire, je ne manque de rien. De  
 rien ! excepté de ce que je voudrais acheter au  
 prix de tout mon sang, s'il était possible.  
 La jeune femme ne répondit pas.  
 Il continua :  
 — Ce que je voudrais, même au prix d'un sup-  
 plice, vous le devinez, n'est-ce pas, Lucienne ?  
 — Peut-être, dit-elle. Pedro, votre désir supplée  
 à votre impuissance.  
 — Pauvre enfant !... soupira-t-il. Dites-moi,  
 Lucienne, avez-vous averti vos parents ?  
 — Non.  
 — Non ! Depuis si longtemps ! Ah ! s'écria-t-il,  
 je comprends. Vous n'osez pas leur parler de moi.

Ils n'auraient pas votre miséricorde.  
 — Pourquoi les juger ainsi. Ma mère est souf-  
 frante...  
 — Pauvre Marguerite. Elle est malade ? Et... (il  
 s'accouda sur son oreiller, regarda Lucienne) et  
 soumise à bien des privations, n'est-ce pas ?  
 — Eh bien ! oui, dit la jeune femme. Je n'ai pas  
 à vous le dissimuler. Mais vous connaissez mes  
 parents. Le malheur les a trouvés courageux.  
 — Hélas ! murmura-t-il, parce qu'il en est un  
 que le mal a trouvé lâche.  
 Il passa la main sur son front, et d'une voix  
 sourde :  
 — Lucienne, dit-il, avez-vous des fils ?  
 Elle pâlit en entendant cette question sortir de  
 ses lèvres à lui !  
 — J'en ai eu un, il est mort, dit-elle.  
 — Si Dieu vous en donne d'autres, poursuivit-il,  
 apprenez-leur à être austères. Répétez-leur cette  
 parole : « Ayez peur de vous-mêmes, » comme le  
 témoignage suprême, comme le testament d'un  
 homme qui a bu jusqu'au fond dans la coupe em-  
 poisonnée. J'ai été honnête, sans reproche, pendant  
 trente-sept ans. Un instant m'a perdu.  
 Il s'interrompit un moment comme s'il voulait  
 chasser quelque affreux souvenir.  
 — Je n'ai pas à soulever ces tristes voiles, dit  
 Lucienne.  
 — Ne craignez rien, dit-il. Je vous respecte trop

pour les écarter devant vous.  
 Il continua :  
 — Le mal veut de l'or, toujours de l'or. Il épu-  
 serait les mines du Nouveau-Monde avant de jeter  
 sa victime sur de la paille. Je ne possédais que peu  
 de chose, mais vous étiez riches, vous ! Pourtant,  
 Lucienne, je vous le jure, je n'ai pas eu d'abord la  
 pensée de vous dépouiller. J'ai cherché à concilier  
 mes convoitises avec une dernière fidélité à mon  
 mandat. J'oubliais qu'il y a des alliances impossibles  
 et que ce n'est pas impunément qu'on pose le pied  
 sur le bord d'un précipice.  
 » J'habitais Marseille, vous le savez. Il m'était  
 facile, trop facile de me rendre à Monte-Carlo. Le  
 jeu me fut d'abord favorable, malheureusement  
 pour moi ; car, alors, je m'y abandonnai avec une  
 sorte de frénésie.  
 » Le sort changea bientôt. Au bout d'un an,  
 j'avais perdu plus de quatre cent mille francs. Je  
 jouais encore, je jouais toujours, me cramponnant  
 à un fol espoir. Mais, un jour, sur une des terras-  
 ses de Monte-Carlo, je me pris de querelle avec un  
 joueur allemand. Il me menaça de son revolver,  
 d'autres Allemands l'entraînèrent. Je sus que cet  
 homme avait déjà eu cinq duels, et qu'à chaque  
 fois il avait tué son adversaire. Il ne quittait pas  
 les salons de Monte-Carlo. Je cessai d'y paraître,  
 je craignais d'exposer ma vie.  
 » Pris au dépourvu, voyant s'évanouir le moyen



culé aujourd'hui à 1,990 et 1,970; dernier cours 1,970. L'administration de la Compagnie avait espéré obtenir du gouvernement anglais la reconnaissance officielle de son monopole avant de ratifier les conventions de Londres. Lord Gladstone et Lord Granville ont fait exprimer au conseil d'administration leurs regrets de ne pouvoir faire agréer sa demande. C'est probablement là ce qui a provoqué la baisse. Aucune décision n'est prise au sujet de la convocation des actionnaires en assemblée générale extraordinaire. Nous rappelons à ce propos à l'attention de nos lecteurs la nouvelle publication que va faire le *Financier des Communes*. Le graphique des valeurs du Suez présente un véritable intérêt d'actualité. Les personnes qui désireraient le recevoir accompagneront leur demande de la somme de : un franc, adressée au directeur de la Banque des Communes de France, 45, Chaussée-d'Antin, Paris. L'Unifiée d'Egypte est en légère réaction à 335, puis en clôture elle se relève à 339.06. Après la hausse qui s'était produite depuis une huitaine sur cette valeur, des réalisations de bénéfices devaient se produire et influencer sur la cote; mais nous croyons que la reprise qui se manifesta en dernière heure s'accroîtra. — 55 13/16 l'Extérieure Espagnole; nous croyons savoir que le découvert qui s'est engagé sur cette valeur, obligé de se racheter, va provoquer une certaine reprise, toutefois il faut rester sur la réserve.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

### Les tirs dans l'Ouest.

On lit dans l'Armée territoriale, du 5 janvier :

« Si l'on ouvre une carte de France, dressée exclusivement au point de vue de l'emplacement des Sociétés de tir et de leur répartition sur le territoire national, on voit que, relativement nombreuses dans le Nord, l'Est, le Sud-Est, plus disséminées dans le Sud-Ouest, le Centre et le Midi, elles font presque totalement défaut dans nos départements de l'Ouest. D'où vient cette différence, par quels moyens pourrait-on y remédier? C'est ce que nous allons rapidement examiner. Comment se fait-il qu'on semble ignorer dans l'Ouest le mouvement dont l'Est, il y a quelques années, a donné le signal en faveur des Sociétés de tir, mouvement qui, depuis, s'est propagé un peu partout? »

« Accuser l'Ouest d'un manque de patriotisme serait folie. Ne l'a-t-on pas vu, en effet, organiser au début de la guerre de 1870, bien avant la publication du décret mobilisant la garde nationale, des corps francs dont les volontaires partis de Brest, de Nantes, d'Angers, de Quimper, de Lannion et des moindres hameaux de la Bretagne et du Poitou, se distinguèrent sous des chefs qui, sous toutes les cocardes, rendirent d'éclatants services sur le front ou aux flancs des armées de la Loire? Oserait-on dire que l'esprit militaire s'y conserve moins vivace qu'ailleurs? Ce serait un pur mensonge. Qu'on consulte les listes de Saint-Cyr et du Borda, et l'on verra dans quelle proportion sont représentées sous les drapeaux nos provinces de l'Ouest. Ne sont-ce pas elles qui, dans nos luttes sur le sol africain, ont fourni à notre armée d'Algérie trois ou quatre de ses meilleurs généraux? Non, ce ne sont ni

le patriotisme, ni l'esprit militaire qui font défaut dans l'Ouest; ce qu'il y manque pour organiser des stands, c'est l'initiative, c'est l'émulation qui en est la conséquence.

« Le mal n'est pas endémique et il suffirait de quelques efforts individuels pour y apporter un prompt remède. C'est dans ce but que nous nous adressons aux officiers territoriaux appartenant aux régiments de nos subdivisions de l'Ouest. C'est à eux qu'il appartient de secouer vigoureusement cette apathie. En constants rapports avec leurs concitoyens, ayant un pied dans la vie civile, l'autre dans la vie militaire, ils sont, en quelque sorte, désignés à l'avance pour être les promoteurs de Sociétés dont les services ne sont plus à constater. C'est autour d'eux que peuvent se rallier, dans l'Ouest, les bonnes volontés, auxquelles bien souvent il n'a manqué qu'une occasion pour se mettre à l'œuvre. Une fois l'élan donné, tout le monde suivra, et les vides que nous signalions sur la carte de France, au début de cet article, seront vite comblés.

« Les officiers des 70<sup>e</sup> et 74<sup>e</sup> régiments territoriaux ont déjà commencé, à Saumur et à Angers, cette patriotique besogne. C'est un premier jalon jeté sur les rives de la Loire. On en plantera d'autres, en trouvant pour la création de ces utiles institutions aide et assistance auprès de l'autorité militaire. M. le général Campenon, lors de la discussion générale du budget de la guerre, n'a-t-il pas déclaré « qu'il était favorable au développement des Sociétés de tir, même de celles dans lesquelles il n'y aurait pas de territoriaux, et qu'il aviserait à ce que ces Sociétés recussent le plus grand nombre possible de cartouches? »

### AUX ÉLECTEURS DE MAINE-ET-LOIRE

Un vote de leurs députés

MM. BENOIST, BURY ET MAILLÉ (ALEXIS).

Le *Journal de Maine-et-Loire* a reçu la lettre suivante, dont le sujet intéresse les électeurs de l'arrondissement de Saumur :

« Monsieur le directeur, Dans un de ses derniers numéros, le *Patriote de l'Ouest* publiait l'entrefilet suivant :

*Le vote par la Chambre, le 20 décembre, de la proposition Bixeuil, relative à une répartition de l'impôt foncier, AUGMENTE, DE 3 FRANCS POUR 100 FRANCS, LA COTE FONCIÈRE DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.*

« Ainsi nos populations rurales, déjà écrasées par l'impôt foncier dans des années aussi calamiteuses que celles que nous venons de traverser, où la principale récolte, celle du blé, a été des plus médiocres et s'est vendue à vil prix, sont destinées à voir s'augmenter, pour 1885, leurs charges de 3 0/0 !

« Voilà comment se réalisent les promesses de dégrèvements pour l'agriculture si pompeusement étalées dans les circulaires électorales de nos députés républicains.

« Mais ce que les électeurs angevins ne voudraient pas croire, si le *Journal officiel*

mes honteuses chaînes. Oh! Lucienne, pauvre ange! soyez-en sûre, la récompense commence dès ici-bas pour les innocents et le châtiement pour les coupables!...

Sa voix avait pris une force fébrile. Son visage était comme en feu. Lucienne l'écoutait, pâle, émue, n'osant l'interrompre. Elle dit pourtant :

— Vous vous épuisez. A quoi bon ?

Il fit un geste de la main.

— Laissez-moi parler, dit-il. Qui sait si je vous reverrai seule ?

Il continua :

— Enfin, il arriva, le jour terrible, le jour redouté. Prosper ne possédait plus que cent dix mille francs sur lesquels soixante devaient lui être remis comme intérêts. Il venait de m'écrire pour me prier de dégager quatre-vingt mille francs de son capital, afin qu'il pût acheter à Juvisy une petite campagne que votre mère désirait pour se rapprocher de vous pendant l'été.

« J'étais rendu à l'extrémité. Il me fallait avouer ma honte, affronter l'indignation de votre père, rompre avec le désordre, travailler, expier... ou m'enfuir en emportant le dernier débris du naufrage. J'avais à choisir... vous savez ce que j'ai choisi.

Il se cache la tête dans les mains. Un tremblement nerveux agitait ses membres.

(A suivre.)

MARTHE LACHÈSE.

n'en faisait foi, c'est que le vote qui aggrave leurs charges a été obtenu par le concours de MM. Benoist, Bury et Maillé (Alexis), auxquels ils ont confié le soin de défendre leurs intérêts, et, remarquez-le, dans cette circonstance mémorable, nos trois députés républicains faisaient échec au gouvernement dont tous les membres ont voté contre la proposition Bixeuil.

« Par contre, les quatre députés conservateurs de l'Anjou, MM. de Civrac, de Maillé, de Soland et de Terves, ne s'inspirant que de l'intérêt de leurs commettants, n'ont pas hésité à soutenir le gouvernement dans la même urne que M. Allain-Targé, M. Constans et cent autres aussi parfaits républicains.

« Comment donc expliquer la conduite si étrange de leurs collègues républicains de Maine-et-Loire ?

« Pardonnez, électeurs, à ces mandataires infidèles; ils ne savaient ce qu'ils faisaient.

« C'est leur seule excuse.

« Agrérez, etc.

« UN DE VOS ABONNÉS. »

L'avant-dernière circulaire du général Campenon commence à produire ses effets.

M. de Rhortays nous signale, dans la *Défense*, le fait suivant qui s'est produit lors des funérailles du docteur Comte, ancien médecin-major :

« Peu de jours après l'insertion de la circulaire au *Journal officiel* mourait, dans une ville chef-lieu d'un des départements de l'Ouest, un ancien médecin-major, frère d'un général récemment promu divisionnaire, et officier de la Légion-d'Honneur. La place se mettait, comme c'était son devoir, en relation avec la famille au sujet de l'escorte réglementaire à fournir pour les obsèques, qui ont eu lieu le 4<sup>e</sup> janvier. Mais la famille s'y refusait, par un sentiment qui l'honore, ainsi que celui qu'elle a perdu. Elle ne voulait pas que les funérailles de l'un des siens, mort dans les sentiments de foi qui avaient été ceux de toute sa vie, devinssent, grâce à l'application de la circulaire qui enjoint aux troupes commandées pour les services funèbres de s'arrêter à la porte des églises ainsi qu'à celle des cimetières, un sujet de scandale pour une population chrétienne ainsi que l'occasion d'un outrage fait à la religion du défunt. L'escorte a dû être décommandée, et, si les officiers de la garnison se sont fait un devoir de se rendre en grand nombre aux obsèques d'un homme qui avait laissé dans l'armée les souvenirs les plus honorables, elles n'en ont pas moins perdu, par l'absence des honneurs rendus par des troupes en armes, le caractère qu'elles auraient eu sans M. le général Campenon. »

Cet exemple, dit très-judicieusement le *Figaro*, sera certainement suivi par de nombreuses familles, d'accord avec la volonté des morts. Il est évident en effet que les honneurs militaires officiels devaient rester indivis : de même que, dans la logique rigoureuse de la neutralité tant vantée et si peu pratiquée, on admet que les troupes suivent le convoi d'un libre-penseur sans passer par l'Eglise, de même il fallait admettre la même continuité d'honneurs pour les morts chrétiens.

Dès qu'il y a interruption, il y a cessation, et par conséquent blâme implicite, et c'est ce qui, au nom même de la liberté de conscience, est inadmissible.

Le *Clairon* publie la lettre suivante :

« Le Mans, 5 janvier.

« Monsieur le rédacteur,

« Soyez donc assez bon pour poser à M. le ministre de la guerre et au conseil d'Etat que l'Europe nous envie, la question suivante :

« Où se réfugieront, en cas de mauvais temps, les malheureux hommes de piquet commandés pour rendre les honneurs funèbres? Auront-ils le droit d'aller au café du coin pendant l'office divin, ou leur faudra-t-il supporter stoïquement toute une averse ?

« Je vous prie de leur faire remarquer aussi cette anomalie. Tous les hommes d'une compagnie, escadron ou batterie, en tenue du dimanche, assistent à toutes les cérémonies du culte pour l'enterrement d'un de leurs camarades, et seuls, parmi ceux-ci, les hommes du piquet sont obligés de rester à la porte.

« Veuillez agréer, etc. »

SAUMUR.

Hier soir, au premier acte de la représentation de *Boccace* sur le théâtre de Saumur, après l'exhilarante sérénade des trois maris, au moment où Zanetta, la jeune épouse de Quiquibio, sortant de chez elle, veut courir se précipiter dans les bras de celui-ci, M<sup>lle</sup> Bonnaud, qui jouait ce rôle, heurta du pied la traverse de la porte et tomba au milieu de la scène. Beaucoup de personnes n'ont pas compris que c'était un accident; mais la gracieuse actrice s'est fait une meurtrissure à la jambe et une légère contusion à l'estomac. Après la première scène, M<sup>lle</sup> Bonnaud a été soignée immédiatement; quoique visiblement souffrante, elle a pu néanmoins continuer son rôle, d'une importance secondaire il est vrai. Les blessures de l'artiste sont heureusement sans gravité.

On rappelait, à propos de cet accident, qu'à la dernière saison, M. Félix Constance, dans la *Fille du Tambour-Major*, en ferrailant contre les gens du duc Della Volta, avait eu le pied traversé par l'épée d'un des combattants.

UN AMATEUR DE CHOCOLAT.

Il y a quelque temps, un individu se présentait chez un pharmacien de la rue de la Tonnelles, et demandait, de la part d'un honorable habitant de la ville, plusieurs kilos de chocolat Menier. Le pharmacien, qui naturellement ne vend pas de chocolat, conçut des doutes sur la sincérité de la commission et congédia le trop zélé client; mais celui-ci, amoureux à l'excès de l'excellent comestible, qu'il voulait s'offrir aux dépens des autres, renouvela ailleurs sa téméraire tentative.

Il se rendit ces jours derniers chez M<sup>lle</sup> Braiteau, épicière, rue d'Orléans, et demanda, toujours de la part de la même personne, du chocolat Menier, de la bougie et diverses autres petites provisions, et cela si adroitement, que l'épicière ne se douta pas de la supercherie. Ce n'est que lorsqu'elle réclama le montant de la facture qu'elle jura, mais un peu tard... Cependant, la police fut avertie et vint mettre fin aux glotonneries chocolatesques de notre gracieux compère.

Pincé, il avoua presque avec une certaine satisfaction, paraissant très-heureux de trouver abri et nourriture pour l'hiver.

Il espère peut-être avoir son chocolat chaque matin ! Il est permis d'en douter.

### MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur donnera à ses souscripteurs la deuxième soirée d'hiver dans les salons de la Mairie, demain vendredi 11 janvier, à 8 heures du soir.

Programme.

1. Fantaisie sur les *Mousquetaires* : Musique municipale.
2. La véritable *Manola* de E. Bourgeois, chantée par M<sup>lle</sup> G. LELONG.
3. *France*, chœur à 4 voix, par des amateurs.
4. Polka pour piston : Musique municipale.
5. *Les Noces de Figaro*, de Mozart, par M<sup>lle</sup> LELONG.
6. Fantaisie sur *Don Pasquale*, pour hautbois, par M. D.
7. Chanson espagnole, par M<sup>lle</sup> LELONG.
8. *Le Chant du ciel*, grande valse de Strauss : Musique municipale.

Le chef de musique, V. MEYER.

### Les arbres à haute tige.

A propos d'un article que nous avons publié dans notre numéro de samedi 5 janvier, sous la signature d'un vieux juge de paix, un de nos lecteurs nous fait observer que la législation dont il s'occupait est elle-même bien vieille.

D'après cet article, les arbres à haute tige doivent être plantés à deux mètres du voisin, et l'essence de l'arbre et non son élévation doit seule être considérée pour savoir s'il est à haute tige.

Au dire de notre correspondant, une véritable innovation a été introduite par une nouvelle législation dans les règles précédemment suivies pour les plantations.

Les dispositions du Code civil relativement aux règlements et usages seraient encore applicables; mais, à défaut de règle-

sur lequel je comptais toujours pour restituer ce que j'appelais mes emprunts, je commençai à prendre vos propres capitaux pour solder à votre père la somme que, chaque année, je lui versais comme intérêts. Il est facile de deviner ce que devient un capital ainsi traité pendant dix ans. Je ne voulais pas regarder l'abîme, je le sentais devant moi et je détournais les yeux. Monte-Carlo m'étant fermé, ce fut dans des maisons clandestines que j'allai tenter la fortune.

« Un va-et-vient de gains et de pertes m'empêchait de sombrer publiquement. Vous rappelez-vous que, lors de votre mariage, quand Prosper me vit entrer, il poussa un cri? Il me trouvait plus changé que si j'avais eu quelque maladie. Vous souvenez-vous de ses questions, de ses instances? Ah! quel ami, quel frère j'avais en lui! Il supposa mille choses, même extravagantes. Il crut à un amour déçu. Je le laissai à cette pensée.

« — A ton âge, disait-il, ce n'est plus de l'illusion, c'est de la folie.

« Ce qu'il ne pouvait supposer, grand Dieu! c'était la vérité. Pauvre enfant, comment ai-je osé vous offrir un bijou! Comment ai-je osé m'asseoir à votre table, franchir même le seuil de votre porte! Mais, je me cramponnais à chaque brin d'herbe qui m'empêchait d'être submergé. Je me débattais pour reculer l'issue fatale... Et pourtant, je continuais ma vie de désordres, je ne brisais pas



ments et usages, la distance à observer serait fixée, non par l'essence de l'arbre, mais par la hauteur à laquelle il doit être maintenu.

Voici au surplus le texte de loi qui donne raison à cette opinion ; c'est l'article 674 de la loi du 20 août 1884, portant modification des articles du Code civil relatifs à la mitoyenneté des clôtures, avec plantations et aux droits de passage en cas d'enclave :

Art. 674. — « Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants ou par des usages constants et reconnus, et, à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations. Les arbres, arbrisseaux et arbustes de toute espèce peuvent être plantés en espaliers de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer ses espaliers. »

D'après plusieurs journaux, il est question de fermer la chasse le 20 de ce mois dans les départements de l'Ouest ; d'autres disent dans toute la France.

Une enquête est ouverte à Paris, par l'administration, sur les marchands de vin, qui violent les règlements en servant à boire aux individus ivres.

Cette même prescription doit être étendue à la province.

Par décision du conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, en date du 5 janvier, M. Ch. Marin, chef de l'exploitation, a été nommé directeur de la Compagnie, en remplacement de M. Ed. Delattre, décédé.

Il y a quelques jours, un nommé Robert, âgé de 35 ans, voyageur pour formes à Paris, originaire de Doué-la-Fontaine, s'est pendu dans une chambre d'hôtel, à Orléans, rue Bannier. Il était arrivé la veille de Saumur. Robert avait exposé, dans une lettre trouvée sur la table, son intention bien arrêtée de se donner la mort.

#### ANGERS.

**Suicide d'un choriste.** — Lundi, à midi, on a trouvé pendu dans sa chambre, au n° 74 de la rue Baudrière, le nommé Naessen, âgé de 64 ans, choriste au Grand Théâtre d'Angers.

Naessen avait accompli sa funeste action dans la nuit de dimanche à lundi.

On ignore les motifs qui l'ont déterminé à se donner la mort.

#### 10 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### FLUR-DE-THÉ

Par Francis Tesson.

Impossible d'échapper au dogue. Et derrière lui, autour de lui, au milieu des ténèbres, les serpents redoublaient leurs sifflements.

Il ne les voyait pas, l'obscurité l'empêchait de rien distinguer ; mais il les sentait, il les devinait, il les entendait venir. Le bruit de leurs anneaux sur le sol l'avertissait de leurs mouvements. De minute en minute, ils se rapprochaient. C'était maintenant comme la rumeur de la marée montante.

Si le jour s'était fait soudain, il eût vu les reptiles immondes s'avancer, pêle-mêle, en demi-cercle, pressés, enlacés, se hâtant, grouillant, tendant tous vers un but commun, vers une proie commune : lui.

Ce qu'il ne pouvait voir, il se le figurait. Son poil se hérissa, de larges gouttes de sueur coulaient sur ses tempes, ses dents claquaient.

— Je ne veux pas mourir ! s'écria le misérable ; non, je ne veux pas mourir ainsi, c'est trop épouvantable !

Et il fit un nouveau mouvement pour sauter

#### LOUDUN.

M. Dussoubs, commissaire de police à Largentière, est nommé commissaire de police à Loudun.

#### NANTES.

Une des six canonnières en construction pour le Tonkin a été lancée avant-hier à Nantes avec un plein succès.

Elle va être dirigée immédiatement sur le Tonkin.

Le colonel du 93<sup>e</sup> de ligne, en garnison à La Roche-sur-Yon, a fait lire au rapport du régiment l'ordre suivant :

« La lecture des journaux étant formellement interdite dans les casernes, le vague-mestre remettra au colonel tous les journaux qui seront adressés par la poste aux hommes de troupe du régiment. Le colonel conservera ces journaux et les remettra aux destinataires lorsqu'ils seront libérés, s'ils les réclament. »

On écrit de Brest, le 6 janvier :

« La prison de notre ville offre en ce moment un curieux et douloureux spectacle. Elle renferme en même temps M. Delagarde, négociant en liquides, qui vient de faire une faillite dépassant 4 millions ; M. Bannat, dont la faillite donne un passif d'un million ; M. Dubreil, chocolatier, avec un passif de 800,000 fr. ; M. Berthaud, négociant en liquides, dont la faillite donne également un chiffre élevé ; enfin, M. Bellamy, dont on croit le déficit des caisses très-considérable, et qu'on ne laisse communiquer qu'avec ses enfants. Je ne saurais vous dépeindre la consternation qui règne dans notre population, en présence de ces désastres. »

Le sanglier doit être considéré comme un fauve dont la destruction est autorisée sans condition par le propriétaire en cas de dommage actuel ou imminent pour sa propriété.

C'est donc avec raison que la Chambre criminelle de la Cour de cassation a déclaré, dans un arrêt récent, que la chasse au sanglier n'entraîne pas l'obligation pour les propriétaires victimes d'être munis d'un permis de chasse.

### Faits divers.

**365,000 LIVRES DE RENTE!** — Un joli denier, n'est-il pas vrai ? 4,000 fr. par jour ! Le nommé Lemaître, âgé de vingt-cinq ans, clerc d'huissier chez M<sup>e</sup> Naron, exerçant à Lisieux (Calvados), vient de jouir pendant douze jours de cette rente magnifique.

Le 25 décembre dernier, il vola 42,000 francs dans la caisse de son patron, et p'filla en route pour Paris. Noces, festins, spectacles, il se paya de tout pendant douze jours.

dans le jardin.

Mais le chien, l'horrible chien semblait avoir conscience, lui aussi, de cette position désespérée.

Il s'était dressé contre le mur de toute la hauteur de ses pattes ; son museau en feu respirait bruyamment ; il allongeait ses longues dents crochues et poussait des aboiements furibonds comme pour dire aux serpents de l'intérieur : « Moi aussi je veux ma part de la curée ! »

Pris entre le monstre et les reptiles, le vice-roi de Canton, fou d'épouvante et de désespoir, les invoquait tour à tour comme s'ils avaient pu le comprendre.

— O serpents ! disait-il pour les attendrir, éloignez-vous de moi, et, foi de vice-roi, je vous ferai préparer un jardin magnifique dans lequel je vous jeterai tous les jours un enfant à dévorer... Oh bon dogue ! si tu me laisses fuir, je te ferai construire une belle niche d'or massif. Que dis-je, une niche ? une pagode, si tu le préfères : une pagode à sept étages, dans laquelle les bonzes te serviront et les peuples t'adoreront comme un dieu.

Mais tandis qu'il priait et blasphémait ainsi, comme pris de délire, il sentit grouiller sous ses pieds l'amas de reptiles.

Il poussa un râle terrible, affermit son poignard japonais dans sa main droite, et, se penchant au dehors de la fenêtre, il essaya de le plonger dans

Or, avant-hier, mourant de faim, sans domicile, l'archi-millionnaire s'est présenté chez le commissaire de police, lui a raconté son odyssee, assurant qu'il ne regrettait rien, qu'il s'en était payé pour son argent, ou plutôt pour l'argent de l'huissier infortuné.

Lemaître a été envoyé au Dépôt.

Beaucoup de personnes ont la mauvaise habitude de se servir de pétrole pour activer l'allumage des poêles ou fourneaux. Cette funeste pratique a causé il y a quelques jours, à Saint-Quentin, la mort d'un soldat du 87<sup>e</sup> de ligne, nommé Galloni. Chargé, à six heures du matin, d'allumer le poêle de la salle d'armes, et voyant que le feu ne prenait point assez vite, Galloni eut la fatale idée d'avoir recours à l'essence de pétrole. Il avait précisément sous la main un bidon plein de ce dangereux liquide, et en versa une certaine quantité dans le poêle ; immédiatement le feu prend, et si fort qu'une longue flamme s'échappe par le trou et vient lécher les vêtements du soldat. Celui-ci, effrayé, laisse tomber le bidon. L'accident devient alors plus grave : l'essence s'allume, et, en un instant, le malheureux Galloni est littéralement en flammes. A ses cris, plusieurs militaires arrivent ; ils parviennent à éteindre le feu, mais le pauvre soldat était déjà horriblement brûlé, et c'est au milieu d'atroces souffrances que, transporté à l'Hôtel-Dieu, il y est mort dans la nuit.

Galloni n'avait que dix-neuf ans ; il était engagé volontaire.

**UNE PRISEUSE.** — Il vient de mourir à Calenier-sur-Lys une vieille fille qui était la plus forte priseuse du monde.

Dans son testament, elle ordonne de mettre des fleurs sur son cercueil, mais dans la bière même, comme d'après elle la fleur des fleurs est le tabac, elle exige que son corps soit couvert de tabac.

Le sol de la maison, le jour de la cérémonie, doit être jonché de deux kilogrammes de tabac.

Son légataire universel est chargé de répandre à terre, tous les vingt pas, pendant le trajet de la maison au cimetière, une large poignée de tabac.

Et, à chaque legs, est joint le don d'un kilo de tabac, ce grand cordial de la nature (sic).

### CONSEILS ET RECETTES.

#### RECETTE POUR RECONNAÎTRE LES VINS DROGUÉS

On lit dans Pline, qu'à Rome, au temps des Lucullus, on se méfiait de certains vins de la Gaule Narbonaise, mêlés de drogues variées que les marchands de Marseille employaient.

De nos jours, pour reconnaître les vins ainsi drogués et colorés, il suffit d'en faire chauffer jusqu'à ce qu'il soit

le ventre du chien. Mais l'animal éventa la ruse, fit un saut de côté et esquiva le coup.

Au même moment, les serpents, glissant le long des jambes du vice-roi, l'enroulaient de leurs replis mortels.

Alors hurlant de terreur, désespéré, la tête perdue, Kou-ei-li-ang se précipita à tout hasard dans le jardin.

Ce fut la dernière tentative que fit ce misérable pour échapper au châtimement de Dieu.

Les serpents, enlacés autour de ses jambes, le firent trébucher ; il tomba la face contre terre, et aussitôt reptiles et chien commencèrent sur lui leur œuvre de dévastation.

#### XII.

Que vous dirai-je de plus ?

Quand vint le jour, on ne retrouva sur la scène du carnage que quelques débris sanglants. Les serviteurs du palais, que ces clameurs avaient tenus éveillés, affirmèrent avoir entendu leur maître confesser, au milieu des blasphèmes, qu'il était l'auteur de la mort de ses six premières femmes.

Fleur-de-Thé était devenu libre.

La protection visible dont Dieu l'avait couverte pour la soustraire aux périls qui la menaçaient lui acquit une certaine notoriété dans la contrée.

On parlait de son salut comme d'un miracle ; on la regardait comme une sainte. L'Empereur,

prêt à bouillir et d'y plonger alors un brin de laine blanche préalablement mouillée d'eau.

Si le vin est drogué, la laine blanche devient rouge ; si le vin est naturel, la laine reste blanche.

De plus, s'il est drogué, il dépose, au fond de la bouteille, une boue noire, tandis que, s'il ne l'est pas, le dépôt s'attache aux parois de la bouteille.

**DÉSINFECTION.** — Il est important de chasser de la cuisine toute odeur désagréable qui se dégage soit du lavoir, soit des conduits et des bouches d'écoulement. Ces émanations, aussi nuisibles à la santé que peu favorables à la conservation des viandes et à la bonne préparation des mets, sont le résultat d'infections qu'il faut se hâter de détruire en répandant abondamment du chlore sur les lieux où elles se sont manifestées. — Dans la plupart des cas, on peut suppléer au chlore par la vapeur du soufre brûlé.

M<sup>me</sup> DUBILLOT a l'honneur de prévenir sa clientèle que les bruits répandus qu'elle avait cédé son fonds de charpentier sont faux.

### COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE BONE-GUELMA ET PROLONGEMENTS

Souscription publique

A 26,000 OBLIGATIONS

INTÉRÊT ET AMORTISSEMENT GARANTIS PAR L'ÉTAT

Intérêt annuel : 15 francs.

Coupons payables les 1<sup>er</sup> février et 1<sup>er</sup> août

Remboursement à 500 fr. en 91 ans.

PRIX D'ÉMISSION

Fr. 30	» en souscrivant.....	fr. 30	»
91.25	à la répartition (du 20 au 25 janvier)	91.25	»
100	» du 1 <sup>er</sup> au 15 février 1884		»
	(déduction faite du coupon		»
	échéant le 1 <sup>er</sup> février 1884).....	93.10	»
100	» du 1 <sup>er</sup> au 15 mars 1884.....	100	»
Fr. 321.25		Net à payer....	fr. 314.35

L'obligation libérée à la répartition sera délivrée à 320 fr., coupon à l'échéance du 1<sup>er</sup> février attaché, ce qui fait ressortir un prix net de 313 fr. 10.

On souscrit le 14 janvier 1884,

Au siège de la Compagnie, 47, boulevard Haussmann, Paris (pour les actionnaires seulement) ;

Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère ; à la Société Générale, 54, rue de Provence ; et dans leurs agences et chez leurs correspondants en France et à l'Étranger.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

### LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

fils du Ciel, à qui l'événement fut raconté, ila voulu voir.

Il se sentit pris d'une affection profonde à la vue d'une femme si jeune, si belle, si accomplie en toutes choses et que la protection du ciel avait visiblement préservée d'une mort épouvantable : il l'épousa un an après la mort de Kou-ei-li-ang.

Fleur-de-Thé vécut heureuse sous le diadème, et c'est d'elle que descend la dynastie des Ming, qui tint si longtemps, d'une main haute et ferme, le sceptre de l'empire chinois.

FRANCIS TESSON.

FIN.

Un conscrit de la classe se présente pour devancer l'appel.

Le capitaine de recrutement :  
— Qu'est-ce que fait monsieur votre père ?  
— Il est auteur dramatique.  
— Très-bien ; vous devez connaître les pièces ; je vais vous caser dans l'artillerie.

La comédie du jour de l'An.

Le facteur :  
— Une lettre non affranchie pour monsieur, — trente centimes...

— Tenez, voici un louis... Gardez... gardez... Ce sont vos étrennes.

— Merci, monsieur.

Sur le seuil de la porte :  
— Monsieur se rappellera qu'il ne m'a pas donné les trente centimes de la lettre.



Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE MARAIS.

Par jugement en date du 7 janvier 1884, le Tribunal de commerce de Saumur; sur l'avis conforme des créanciers, a maintenu M. Proust, Ludovic, expert-comptable à Saumur, dans ses fonctions de syndic à l'union des créanciers de la faillite du sieur Marais, Charles-Ernest, ancien ténisier à Saumur.

Pour extrait :

Le Greffier, L. BONNEAU.

Étude de M. TAUREAU, notaire à Doué.

**A CÉDER**

IMMÉDIATEMENT,

**Un fonds de commerce**

DE

**BIJOUTERIE ET HORLOGERIE**

Exploité à Doué.

S'adresser, pour traiter, audit M. TAUREAU. (19)

Étude de M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

**VENTE MOBILIÈRE**

APRÈS DÉCÈS.

Le DIMANCHE 13 janvier 1884, à une heure du soir, dans une maison située au Puy-Notre-Dame, où est décédé M. François-Charles AUMAISTRE, il sera procédé par le ministère de M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente aux enchères publiques des objets mobiliers et garde-robe dépendant de la succession dudit M. Aumaistre.

On vendra notamment :

Un lit garni, fauteuil, buffet, vaisselle, batterie de cuisine, chaises, objets d'horlogerie et fusil.

Cette vente aura lieu à la requête des ayants-droit, autorisés à y procéder sans attributions de qualités, en vertu d'une ordonnance de M. le président du Tribunal civil de Saumur en date du 7 janvier 1884.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

**A VENDRE**

Pour cause de changement de domicile de M. Gaultier-Brière :

Un bon piano droit et tabouret ; Très-belle étagère ; Machine à coudre, neuve ; Deux armoires, — deux candélabres vrai bronze, — pendule, tableaux, gravures.

S'adresser chez M. CRUCNET-FALQUE, au Post-Fouchard. (12)

**MAISONS**, situées à Angers, en façade sur la promenade du Mail, A VENDRE, par adjudication, le SAMEDI 26 janvier 1884, à 2 heures de l'après-midi, rue Lenepveu, n° 13, à Angers, par le ministère de M. ALEXANDRE, notaire.

Ces maisons, de construction récente, qui peuvent être louées 1,000 francs chacune, seront vendues sur les mises à prix de 8,000 et 10,600 fr.

S'adresser, pour tous renseignements : 1° à M. ALEXANDRE, notaire à Pellouailles ; 2° à M. GUIHAL, syndic, rue Lenepveu, 13, à Angers.

**A VENDRE**

BONNE JUMENT de sang, 8 ans, se montant et s'attelant bien.

S'adresser à M. DUFOUR, rue du Puits-Tribouillet, 5, à Saumur.

**CIDRES**

De NORMANDIE et de BRETAGNE

Depuis 25 fr. la barrique.

S'adresser à M. René ROUSSEAU, rue Beurepaire, 16, Saumur. (841)

**A VENDRE**

UNE

VOITURE-PANIER

Presque neuve.

S'adresser à M. ROUSSEAU, 7, rue des Basses-Perrières. (7)

**A LOUER**

MAISON MEUBLÉE

Rue de la Montée-du-Fort, 17.

S'y adresser. (630)

**A VENDRE**

UN JOLI PLANT

De PEUPLIERS suisses

S'adresser à M. DELANOUR-CHARRIER, propriétaire à Gaure, commune de Varennes. (727)

Une FEMME veuve, âgée de 56 ans, demande une place comme cuisinière dans un petit ménage ou près d'une personne seule.

S'adresser au bureau du journal.

**CIDRE EXQUIS**

(Garanti 230 litres, 45 francs).

MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure). (714)

**A VENDRE**  
DEUX  
PETITES MAISONS  
A Saumur, rue de la Croix-Verte,  
ET  
GRAND MAGASIN  
A deux étages,  
Près la gare d'Orléans.

S'adresser à M. BRAC, notaire, 27, place de la Bilange.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**UNE PROPRIÉTÉ**

Située à Chacé,

Consistant en : Une MAISON avec servitudes, greniers, cours, écurie, caves, pressoir et ustensiles de vendanges et jardinage, etc. ;

Vignes en bon rapport et petit jardin, le tout d'une contenance d'environ 84 ares.

Mise à prix : 8.000 fr.

S'adresser à M. JAGOT-RICHARD, 5, rue du Marché-Noir. (737)

**AVIS**

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

PAS DE VENTE AU NUMÉRO

**La France Théâtrale**

Journal officiel des théâtres en France

Paraissant le Mercredi.

Ce journal publie la liste complète des pièces jouées chaque semaine dans tous les théâtres de France, les nouvelles théâtrales et comptes rendus qui lui sont adressés par ses correspondants des départements et de l'étranger.

BUREAUX : 23, rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS.

Abonnements : Trois mois, 10 fr. — Six mois, 18 fr. — Un an, 30 fr.

Pour les abonnements, s'adresser : soit aux correspondants (à Saumur, bureau de l'Echo Saumurois), soit à l'administration de la France Théâtrale, en envoyant un mandat-poste à l'ordre de M. A. GINEL, directeur, à l'adresse ci-dessus.

Saumur, imprimerie P. GODET.

**PIANOS ET INSTRUMENTS**

**L. FISCHER ET FILS**

FACTEURS DE PIANOS ET LUTHIERS

49, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente, Échanges, Accords, Location et Réparations de tous Instruments, — Musique.

ABONNEMENTS POUR L'ACCORD ET L'ENTRETIEN DES PIANOS :

4 Accords par an..... 9 fr.

6 Accords par an..... 12 »

Abonnements à la lecture musicale.

Journal très-recommandé aux Familles et aux Pensionnats

LE PLUS BEAU, LE PLUS UTILE, LE PLUS AGRÉABLE

**CADEAU**

POUR UNE DAME OU UNE JEUNE PERSONNE

C'EST UN ABONNEMENT

A La Femme et la Famille, journal des jeunes personnes

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE

Sous la direction de M<sup>lle</sup> JULIE GOURAUD

Principales rédactrices. — M<sup>mes</sup> et M<sup>lles</sup> Julie Gouraud, Julie Lavergne, de Stolz, Jean Lander, Sazerac de Forges, Henri Beaulieu, J. d'Engreval, Barbé, Colomb, Pauline de Thibert, Lérida Geoffroy, Valentine Vattier, Henri Langlois, Lucie des Ages, Véronique, Louise Delville, etc., etc. — Modes et travaux. — M<sup>me</sup> Agnès Verboom, baronne de Sparre, Angèle et Sarah Cretté.

ÉDITIONS DIVERSES

Mensuelle, sans annexes : 6 fr. — Étranger : 7 fr. — La même, avec annexes et gravures : 12 fr. — Union postale : 14 fr.

Bi-Mensuelle, sans annexes : 10 fr. — Union postale : 12 fr. — La même, avec annexes et gravures : 18 fr. — Union postale : 20 fr.

Pour s'abonner, envoyer un mandat-poste à l'adresse du Gérant, M. A. VITON, 76, rue des Saints-Pères, Paris. — Bien spécifier l'édition qu'on demande.

PRIMES POUR L'ANNÉE 1884

1° Toute personne qui s'abonnera avant le 1<sup>er</sup> janvier 1884 recevra gratuitement les numéros de NOVEMBRE et de DÉCEMBRE 1883 correspondant à l'édition qu'elle aura choisie.

2° Toutes les abonnées recevront, dans le courant de l'année, plusieurs gravures (sujets divers).

3° POUR ÉTRENNES 1884, LA VOYAGEUSE BACLE, n° 3, charmante machine à coudre, à navette, piqûre solide et sans envers, valeur réelle 100 fr., sera livrée aux abonnées au prix exceptionnel de 55 fr. S'adresser uniquement à la maison D. Bacle, 46, rue du Bac, à Paris.

Ces grands avantages et la rédaction vraiment choisie que son éminente directrice, M<sup>lle</sup> Julie Gouraud, a su donner et conserver à La Femme et la Famille depuis vingt-cinq ans, justifient d'avance la préférence qu'on lui accordera sur tous les journaux analogues.

**EN VENTE**

Chez JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, Saumur :

**LA CHASSE**

2<sup>e</sup> édition ; Prix : 4 fr. 50

Par MM. GIRAudeau, LELIÈVRE et SOUDÉE,

Suivie de La LOUVETERIE, Le DROIT sur le GIBIER, La RESPONSABILITÉ des Chasseurs, des Propriétaires de Bois, Les Gardes-Particuliers, Formules et Tables.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 JANVIER 1884.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 % amortissable	76 60	76 40	Est	732 50	737 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	510	507
3 % amortissable	77 80	77 65	Paris-Lyon-Méditerranée	1255	1247 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Est	349 75	350
4 1/2 %	107 30	106 90	Midi	1140	1127 50	— 1865, 4 %			Midi	353 50	354
4 1/2 % (nouveau)	107	106 75	Nord	1752 50	1740	— 1869, 3 %			Nord	360	360
Obligations du Trésor	509 25	510	Orléans	1280	1275	— 1871, 3 %			Orléans	356	355 75
Banque de France	5120	5150	Ouest	795	800	— 1875, 4 %			Ouest	355	355
Société Générale	480	485	Compagnie parisienne du Gaz	1400	1410	— 1876, 4 %			Paris-Lyon-Méditerranée	360	360
Comptoir d'escompte	945	935	Canal de Suez	2020	1975	— 1878, 4 %			Paris-Bourbonnais	364	364
Crédit Lyonnais	550	555	C. gén. Transatlantique	495	493 75	Bons de liquid. Ville de Paris			Canal de Suez	580	555
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1252 50	1240				Obligations communales 1879					
Crédit de France						Obligat. foncières 1879 3 %					
Crédit mobilier	350	353 75				Obligat. foncières 1883 3 %					

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)						Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 4 <sup>er</sup> octobre 1883)												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.						SAUMUR - MONTEUIL-BELLAY						MONTEUIL-BELLAY - SAUMUR						
Heures	Minutes	Matin	Soir	Express	Omnibus	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Direct. matin	Direct. soir	
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.			Saumur	6 05	8 50	1 05	3 30	7 55	Montreuil-Bellay	6 55	9 45	4 27	8 30	11 03	
6	55	matin	(s'arrête à la Possonnière)			Chacé-Varrains	6 15	9 01	1 16	3 16	8 05	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 13	10 07	4 43	8 48		
8	56	matin	omnibus-mixte.			Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	9 10	1 25	3 30	8 13	Chacé-Varrains	7 22	10 20	4 51	8 54		
1	25	soir				Montreuil-Bellay	6 38	9 27	1 42	3 47	8 28	Saumur	7 35	10 33	5 3	9 06	11 35	
3	32	soir	express.			SAUMUR et MONTEUIL à THOUARS						MONTEUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.						
7	15	soir	omnibus.			Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Poitiers - MONTEUIL-BELLAY allant à Angers.		
10	36	soir	(s'arrête à Angers).			Saumur	6 05	7 55	Thouars	8 56	3 30	Montreuil	7	1 53	8 35	Poitiers	5 50	12 10
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.						THOUARS et MONTEUIL à SAUMUR						POITIERS - MONTEUIL-BELLAY						
3 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.			Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Mixte matin	Mixte soir	
8	21	matin	omnibus.			Saumur	7 03	8 40	Thouars	9 09	4 02	Loudun	7 58	2 49	9 33	Neuville	6 28	12 55
9	37	matin	express.			Montreuil-Bellay	7 14	8 51	Brion-sur-Thouet	9 18	4 16	Arçay	8 27	3 14	9 53	Mirebeau	6 55	1 28
12	48	matin	soir, omnibus-mixte.			Lernay	7 27	8 59	Montreuil-Bellay	9 45	4 27	Mirebeau	9 23	4	10 47	Arçay	8 01	2 27
4	44	soir				Brion-sur-Thouet	7 27	8 59	Montreuil-Bellay	9 45	4 27	Neuville	9 55	4 25	11 17	Loudun	8 38	3 13
7	4	soir	omnibus (s'ar. à Tours)			Thouars	7 46	9 16	Saumur	10 33	5 03	Poitiers	10 32	4 56	11 52	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 09
10	24	soir	express-poste.			Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.												

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.